

1.2. Devoirs

- Il supervise la gestion du personnel et du patrimoine du Centre
- Il supervise, coordonne et contrôle les activités du Centre et en est responsable devant les autorités hiérarchiques.
- Il représente le Centre devant le Ministère et le monde extérieur
- Il assure la liaison entre le Centre et les parents des jeunes
- Il détermine les attributions du personnel du Centre
- Il couvre toute correspondance administrative dont l'objet intéresse le Centre
- Il donne des congés de circonstance au personnel du Centre.

1.3. Ordre

- Il doit afficher toutes les communications écrites dans un endroit accessible à tout le monde.
- Il doit bien tenir les documents.

2. Instructeur

2.1. Discipline

- L'instructeur doit respecter les lois et règlements existants
- Il doit respecter et obéir à son directeur
- Il doit respecter ses collègues de service et avoir un comportement correct même à l'extérieur du Centre.
- Il ne doit pas discréditer le Centre à l'extérieur
- La régularité et la ponctualité dans le Centre sont de rigueur

2.2. Devoirs

- L'instructeur doit veiller à l'exécution de ses attributions
- Il doit avoir un esprit de créativité et d'initiative
- Il doit tenir à jour les documents de service et les présenter à qui le droit
- Il est responsable du matériel didactique et technique mis à sa disposition
- Il doit participer obligatoirement aux travaux communautaires (UMUGANDA).

2.3. Sanctions

L'instructeur peut recevoir de son directeur :

- Une remarque verbale
- Un blâme public
- Une demande d'explication

2.4. Ordre

- Il doit bien tenir les documents de service
- Il doit avoir une bonne disposition de la classe pendant les cours
- Il doit faire respecter le R.E.E.I : "Réglement sur les Exercices et l'Evolution de l'Infanterie". Le règlement est appliqué notamment dans le salut du drapeau national, la tenue devant les autorités, le défilé, les marches, la station sur place etc ...

- Il doit exécuter son rôle de semaine, là où il existe.

3. Jeunes

3.1. Discipline

- Le jeune doit se soumettre au Règlement intérieur en vigueur
- Il doit respecter et obéir à ses supérieurs et avoir de bonnes relations avec ses camarades.
- Il doit être appliqué dans les leçons
- Il doit être propre, avoir une bonne tenue et être ponctuel et régulier au Centre.

3.2. Devoirs

- Le Jeune doit payer le minerval dans les délais impartis
- Il doit veiller à la bonne utilisation du matériel mis à sa disposition
- Il doit participer obligatoirement aux travaux communautaires (UMUGANDA).

3.3. Sanctions

Le jeune peut avoir :

- Une réprimande
- Des tâches suivant la gravité de la faute commise
- Restitution du matériel abîmé ou disparu
- On peut convoquer ses parents
- Privation des loisirs, des distractions ou autres faveurs
- Renvoi provisoire
- Renvoi définitif.

3.4. Ordre

- Il doit exécuter le R.E.E.I.

Ce projet sera confronté à celui qui a été élaboré par les techniciens du Ministère pour en sortir un document qui servira de modèle à tous les Centres de Formation, matière de discipline et de règlement intérieur.

VII. Débats sur le Minerval et son utilisation, Modalités et port d'Uniforme dans les C.F.J., Restauration des Jeunes et Calendrier des Congés.

1. Minerval et son utilisation

Les Directeurs des Centres de Formation ont été tous d'avis que le minerval soit fixé à 1.000 Frs par an pour les Centres créés par le Ministère et que les autres continuent à demander le montant qui était payé avant.

Pour ce qui est de son utilisation, les avis ont été différents :

- Certains trouvent que cet argent serait utilisé pour l'achat du matériel didactique et d'équipement, de matières premières et de matériaux de finissage.
- D'autres voudraient que cet argent serve à constituer un petit fonds de démarrage pour les groupements socio-économiques qui seraient créés par les jeunes sortants du Centre.

2. Modalités et port d'Uniforme

Les participants ont été tous d'accord que les jeunes des Centres de Formation portent un même uniforme, de couleur bleue.

Chaque jeune aura 2 costumes qui coûteront 400 Frs chacun, étant donné que le tissu sera fourni par le Ministère.

La confection de tous ces costumes sera faite dans l'atelier du Centre de Formation des Jeunes de GACULIRO.

La première livraison sera faite à partir du mois de janvier 1985.

3. Restauration des jeunes dans les Centres

Si le budget du Ministère ne lui permet pas d'assurer aux jeunes le repas de midi chaque jour, les participants jugent bon que cette restauration soit supprimée dans les Centres.

La part du budget qui était prévu pour l'achat des vivres servirait alors à l'achat du matériel didactique et d'équipement en quantité suffisante.

Cette décision serait accompagnée d'un changement d'horaire pour que les jeunes puissent prendre ce repas dans leurs familles.

4. Calendrier des Congés

Les participants ont proposé qu'il y ait :

- 10 jours de congé à Noël
- 10 jours de congé à Pâques
- 1 mois (août) pour permettre au Directeur et à ses Instructeurs de faire le recrutement des jeunes et préparer la rentrée scolaire prochaine.

VIII. Exposé sur la Préparation et la Célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse (par Monsieur KUR/ZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation).

Introduction :

L'année 1985 a été désignée "Année Internationale de la Jeunesse : Participation, Développement, Paix", par une décision de l'Assemblée Générale des Nations Unies à sa 34^{ème} session, suite aux décisions antérieures à ce sujet lors de ses 32 et 33^{ème} Sessions.

Les principes directeurs concernant les buts et les objectifs de l'Année Internationale de la Jeunesse touchant l'orientation générale, le champ d'activités et leur réalisation aux niveaux subnationale nationale, régional et international ont été définis par le Comité Consultatif pour l'Année Internationale de la Jeunesse. Ces principes touchent aussi bien les grands thèmes de l'Année : Participation, Développement, Paix, que les domaines spécifiques tels que la formation, l'emploi, la santé, la nutrition, l'environnement, les activités en matière de population, les services sociaux et l'information.

Notre pays ne considère pas l'Année Internationale de la Jeunesse comme un fait passager et volé, conçu pour s'inscrire dans un délai d'une année et sombrer à sa fin dans des faits à classer, mais comme une action devant s'inscrire dans une continuité, faisant partie d'une programmation à long terme.

C'est pourquoi les actions envisagées pour la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse au niveau national s'inscrivent d'abord dans le cadre des activités déjà en cours de réalisation.

Il s'agit de la promotion des structures d'encadrement déjà en place dans notre pays : L'encadrement au sein des groupements socio-économiques, dans les Centres de Formation de la Jeunesse, dans les Chantiers des Jeunes et enfin dans les Mouvements et Associations des Jeunes.

Ensuite il est prévu des mesures et quelques activités nouvelles dans le cadre de la Préparation et de la Célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse toujours au plan national. Des concours seront organisés pour les jeunes dans les domaines suivants :

- domaine agro-pastoral et artisanal
- domaine culturel
- domaine des sports.

Le Ministère prévoit mener une action particulière pour la Promotion des activités d'alphabétisation des jeunes dans notre pays.

I. Les Comités d'Organisation

- Il a été créé un Comité National d'étude, de programmation, d'orientation et coordination des activités prévues pour la préparation et la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse.
- Il a été demandé aux Bourgmestres et aux Encadreurs de la Jeunesse et des Sports de mettre en place des structures d'organisation au niveau des secteurs communaux.
- C'est le Comité Consultatif pour les problèmes de la Jeunesse qui doit examiner les possibilités pour la création des comités au niveau préfectoral.

II. Organisation des concours

1. Domaine agro-pastoral et artisanal

- 1.1. Agriculture : le but du concours étant d'inviter la jeunesse à produire plus pour contribuer à l'augmentation de la production nationale surtout au cours de l'année

qui lui a été consacrée, tous les groupements et Centres de Formation des Jeunes désireux de participer seront admis.

Les critères suivants vont guider la sélection des groupements :

- Règlement intérieur
- Nombre des membres
- Genre de culture pratiquée
- Quantité de production, etc ...

Normalement les Encadreurs communaux de la jeunesse et des sports devraient avoir communiqué aux Encadreurs Régionaux la liste des groupements socio-économiques parmi lesquels ils vont choisir les 6 meilleurs qui seront communiqués au Ministère au mois de novembre 1984. En mars 1985, des équipes des agents du Ministère se rendront dans toutes les Préfectures pour sélectionner 3 meilleurs groupements par Commune qui recevront les prix du concours.

1.2. Elevage

La procédure sera la même que pour le concours sur l'agriculture.

1.3. Artisanat

Ce sera la même procédure que pour les 2 premières activités. Les Centres de Formation de la Jeunesse, les Mouvements de Jeunesse et les Associations des Jeunes existants dans chaque Commune vont participer aux différents concours au même titre que les groupements socio-économiques.

1.4. Exposition-vente

Cette exposition se fera au niveau de chaque Préfecture et c'est à cette occasion que les prix destinés aux gagnants des concours seront distribués.

L'exposition-vente sera organisée au cours du mois d'août 1985. On présentera tous les meilleurs produits ayant gagné le concours dans chaque Commune, c'est à dire les produits artisanaux et les produits vivriers non périssables.

2. Domaine Culturel

Les activités culturelles à réaliser auront pour objectif de promouvoir notre culture nationale et d'encrener surtout au sein de la Jeunesse les idéaux du M.R.N.D. Il faut en effet entretenir les groupes folkloriques et d'animation pour asseoir une base solide à notre culture.

2.1. Concours d'Animation et de Folklore

Le Concours va s'adresser uniquement aux groupes des jeunes.

- Les Encadreurs de la Jeunesse et des Sports doivent avoir commencé à former les meilleurs groupes qui participeront au concours.
- Le concours au niveau Préfectoral aura lieu en mai 1985.

Les meilleurs groupes sélectionnés vont s'exhiber au chef lieu de chaque Préfecture lors de la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse et recevoir leurs prix.

2.2. Concours littéraire

Pourront participer à ce concours, les jeunes des établissements secondaires, supérieurs et les jeunes du milieu rural. Il tiendra compte des directives ci-après :

- Les compositions se feront en français et en kinyarwanda
- Les compositions ne pourront pas dépasser 30 pages dactylographiées sur papier duplicateur.
- Les 3 thèmes de l'Année Internationale de la Jeunesse vont guider les compositeurs c'est à dire "participation, développement et paix".
- Chacun choisira son genre de composition que ce soit des poèmes, des proses ou des pièces de théâtre.
- Tous les textes parviendront au Ministère au mois de décembre 1984.

2.3. Concours musical

Le concours sera organisé au mois de février 1985, les mêmes thèmes de l'Année Internationale de la Jeunesse vont guider les compositeurs musiciens.

L'inscription au concours et l'envoi des textes au Ministère se feront en octobre 1984. Le concours et la distribution des prix aux gagnants auront lieu en février 1985. Les chansons du concours serviront de support pour la sensibilisation des jeunes au cours de l'année 1985.

3. Domaine des sports

Au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse, il faudra plus rechercher à introduire les disciplines jusqu'alors les moins connues au sein des masses populaires qu'à perpétuer les sports déjà connus et élitistes.

Il s'agira donc de rechercher les disciplines qui fassent participer le plus la masse populaire.

3.1. Athlétisme

Il y aura des compétitions d'athlétisme pour toutes les disciplines possibles.

Elles seront organisés au :

- niveau communal
- niveau préfectoral
- niveau national.

Les directives y relatives seront données en novembre 1984. Au niveau communal, les Encadreurs commenceront la sélection de leurs meilleurs athlètes à partir de mars 1985. Ceux-ci vont participer aux compétitions au niveau préfectoral en mai 1985.

Les compétitions au niveau national auront lieu à Kigali en août 1985 pendant les grandes vacances et avant la fête de l'Année Internationale de la Jeunesse.

Vont participer aux compétitions au niveau national : les militaires, les étudiants et les jeunes du milieu rural. Les prix seront distribués aux meilleurs athlètes dans chaque discipline sans aucune distinction.

3.2. Course populaire

Cette compétition se fera suivant les âges et au niveau des Communes uniquement. Elle sera organisée par les Encadreurs de la Jeunesse et des Sports au mois d'août 1985.

Des petits prix d'encouragement seront donnés aux 2 premiers dans chaque Commune.

3.3. Course cycliste

Les compétitions se feront à 2 niveaux :

- niveau préfectoral au mois de mai 1985
- niveau national à Kigali en juillet 1985

Dans chaque Préfecture on prendra les 10 premiers qui viendront participer aux compétitions au niveau national.

4. Alphabétisation

Comme il s'agit d'un domaine assez complexe, on fera l'achat du matériel d'alphabétisation qui sera distribué aux Communes ou aux Préfectures.

Il sera demandé aux responsables des différents Centres faisant l'alphabétisation de faire le rapport d'utilisation de ce matériel. Ces Centres seraient :

- Les Centres de Formation de la Jeunesse
- Les C.C.D.F.P.
- Les Groupements socio-économiques
- Les paroisses etc ...

A l'occasion de l'Année Internationale de la Jeunesse il est prévu une émission d'un timbre-poste et une réalisation d'un film sur les activités de cette Année. Après avoir passé en revue le programme d'activités prévues pour l'Année Internationale de la Jeunesse dans notre pays, Monsieur KURAZIKUBONE a invité tous les Directeurs des C.F.J. à faire participer les jeunes de leurs Centres aux concours qui seront organisés à cette occasion.

IX. Exposés sur la Situation des Centres (par les Directeurs des Centres de Formation des Jeunes).

=====

Les Directeurs des C.F.J. ont d'abord travaillé en ateliers où ils étaient répartis comme suit :

- Atelier pour les Directeurs des Centres anciennement créés par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.
- Atelier des Directeurs des Centres créés au sein des Chantiers des Jeunes.
- Atelier des Directeurs des Centres issus du Service Civique de la Jeunesse.
- Atelier des Directeurs des Centres créés par les Communes.

Dans ces ateliers, chaque Directeur devait présenter succinctement la situation de son Centre suivant le schéma du rapport trimestriel que le Ministère a envoyé dans les Centres. Il devait dire les problèmes majeurs que rencontre le Centre dans son fonctionnement. Après avoir passé en revue la situation de tous les Centres, les Directeurs des C.F.J. ont recensé les problèmes communs et les problèmes particuliers à certains Centres pour lesquels ils ont formulé les recommandations suivantes :

1. Recommandations relatives aux problèmes communs à tous les Centres :

Etant donné qu'il y a constatation de :

- Abandons multiples des jeunes dans les C.F.J.
- Insuffisance de matériel technique et didactique dans les Centres
- Manque de service de dactylographie dans la plupart des Centres
- Insuffisance d'un personnel qualifié
- Manque de moyen de transport tant pour les ravitaillements, la commercialisation des produits que pour les déplacements des Directeurs des Centres.
- Manque de soins de première nécessité et d'eau potable dans les Centres.

Les participants recommandent :

- Que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif prévoit un système d'approvisionnement en matériel didactique et d'équipement tenant compte des possibilités de financement et du programme d'activités des Centres,
- Que le Ministère affecte dans tous les Centres un personnel suffisant et qualifié,
- Qu'il soit distribué dans tous les Centres une machine à écrire et que progressivement un service de dactylographie soit créé dans les Centres de Formation des Jeunes,
- Que le Ministère étudie les modalités pour faciliter aux jeunes d'avoir des soins gratuits dans les services médicaux travaillant dans leur localité,
- Qu'il soit demandé à la Croix-Rouge Rwandaise de prévoir une formation en matière de Secourisme pour quelques Instructeurs des C.F.J.
- Que le MJEUCCOOP prenne des contacts avec le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie pour qu'il y ait une mise en place des infrastructures en eau et en énergie dans les C.F.J.

2. Recommandations relatives aux problèmes particuliers aux Centres de Formation créés par les Communes.

Etant donné que :

- Les Centres créés par les Communes se sentent défavorisés par rapport à ceux qui ont été créés par le Ministère, alors que les objectifs et la situation géographique sont les mêmes et que les Communes ne sont pas en mesure de les subventionner,
- Ces Centres sont mal connus par le Ministère
- Les terrains sont réduits et ne permettent pas aux Centres d'avoir des activités agro-pastorales suffisantes,

- L'Uruganda n'est pas planifié dans ces Centres,
- Certains Instructeurs n'ont pas des dossiers régularisés, d'autres ne sont pas payés régulièrement par les Communes.

Les participants recommandent :

- Qu'il y ait une répartition équitable du matériel et du personnel entre les différents Centres, de façon à encourager l'auto-suffisance des Centres,
- Que le Ministère élabore une carte géographique des Centres de Formation pour qu'il y ait un certain équilibre au moment de leur implantation dans les différents coins du pays.
- Que le Ministère programme des visites dans les Centres pour mieux les connaître et qu'il y ait un suivi du personnel y affecté.
- Que le Ministère insiste auprès des Bourgmestres des Communes pour qu'ils accordent des terrains suffisants à leurs Centres et que les dossiers de création des C.F.J. par les Communes soient examinés d'une manière plus approfondie dans l'avenir.
- Que les jeunes et le personnel des Centres fassent l'Uruganda au sein même des Centres.

3. Recommandations relatives aux problèmes particuliers aux C.F.J. issus des Centres du Service Civique de la Jeunesse.

Etant donné que :

- Certains de ces Centres ont des instructeurs et d'autres personnels extérieures qui leur doivent de l'argent,
- Il y a une insuffisance ou un manque de médicaments pour soigner leur bétail,
- La plupart des dossiers des agents de ces anciens Centres ne sont pas encore régularisés,

Les participants recommandent :

- Que le Ministère prévoit un ravitaillement régulier en médicaments pour les Centres qui pratiquent l'élevage et qu'il mène des contacts auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts pour que le bétail des Centres puisse bénéficier facilement des Soins des Services Vétérinaires travaillant dans la même lecture.
- Que le Ministère intervienne auprès des Services habilités pour toutes les dettes envers les Centres soient remboursées.
- Que les dossiers irréguliers des instructeurs soient transmis soit au MINIFOPE soit au MINIFINECO pour être régularisés.

4. Recommandations relatives aux problèmes particuliers aux Centres créés au sein des Chantiers des Jeunes.

Etant donné que :

- Les techniciens oeuvrant dans les Chantiers des Jeunes n'ont pas beaucoup d'expérience dans l'organisation de ces Chantiers;

- Les moyens de transport destinés à ces Chantiers, ne travaillent pas spécialement dans leurs activités;
- Il n'y a pas de collaboration effective avec les Encadreurs de la Jeunesse et des Sports en matière de suivi des jeunes sortants de ces Centres,

Les participants recommandent :

- Que les techniciens oeuvrant dans les Chantiers puissent aussi bénéficier des Stages ou des Voyages d'études organisés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Pays plutôt que de les réserver uniquement aux agents de l'Administration Centrale;
- Que les véhicules achetés pour les Chantiers des Jeunes soient de préférence réservés au service de ces Chantiers;
- Que le Ministère invite les Encadreurs Communaux, S/Régionaux et Régionaux de la Jeunesse et des Sports à collaborer avec les Directeurs des C.F.J. pour la création des groupements socio-économiques des jeunes sortants de la Cellule-mère du Chantier.

Les Directeurs des Centres de Formation des Jeunes recommandent également :

- Que le Ministère prenne des contacts avec le MINIFOPE pour que les Directeurs des C.F.J. soient inscrits aux stages de formation en comptabilité et secrétariat qui sont souvent organisés soit à MUHIMA ou à MURAMBI - GITARAMA;
- Qu'une priorité leur soit accordée dans l'octroi de prêt pour achat-véhicule afin de pouvoir acheter des motos pour leurs déplacements;
- Que le Ministère intervienne auprès des Bourgmestres des Communes pour que les Centres de Formation aient une rubrique sur le budget annuel des Communes;
- Que les parents contribuent aux frais de formation de leurs jeunes en donnant le minimum;
- Que les jeunes des Centres de Formation portent un uniforme commun;
- Dans la mise en oeuvre du triple objectif "Formation - Production - Vulgarisation", qu'aucun aspect ne soit favorisé au détriment de l'un ou de l'autre;
- Pour le règlement des frais de mission, que le Ministère envoie une subdélégation y relative compte tenu du personnel affecté dans les Préfectures subdéléguées;
- Que le Ministère contacte le Bourgmestre de la Commune CYERU, pour étudier ensemble comment relancer le Centre de Formation de KABONA dont les bâtiments ont été détruits par la Commune même.

X. Clôture du Stage

Dans les cérémonies de clôture du stage, il y a eu 3 allocutions :

1. Allocution du Directeur du Stage :

Monsieur HAKIZIMANA Protais, Chef de Division Formation, a d'abord remercié Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, le Major NDINDILYIMANA Augustin, qui était venu rehausser de sa présence les Cérémonies de Clôture du Stage et qui a accordé tous les moyens nécessaires pour que ce stage soit bien organisé.

.../...

Il a ensuite rappelé l'objectif du stage qui était : une mise au point sur la tâche qui est confiée aux participants de diriger les Centres de Formation des Jeunes. On devait aussi chercher comment atteindre l'objectif primordial qui est la formation professionnelle des jeunes.

Il a rappelé en peu de mots les instructions qui ont été données aux participants et les débats qui ont été organisés en conséquence. Il a souligné que, étant donné le temps qui était imparti à ce stage, le programme semblait très chargé, mais cela n'a pas empêché qu'il soit suivi scrupuleusement du début à la fin.

Il a remercié les participants pour l'esprit de participation, la bonne compréhension, le courage et la maturité dont ils ont fait montre au cours du stage. Cela témoigne qu'ils ont saisi la part de responsabilité qui leur est confiée dans le cadre de la promotion des activités des jeunes.

Il a souhaité que les instructions reçues leur servent de bagage pour corriger les imperfections afin que leurs Centres soient des projets exemplaires en matière de formation et d'encadrement de la jeunesse dans les régions où ils sont implantés.

2. Allocution du Doyen du Stage

Après la lecture des recommandations par le rapporteur du stage, un des Directeurs des Centres de Formation, qui avait été désigné doyen de ce stage, a pris la parole.

Il a remercié au nom de ses collègues, les organisateurs et les intervenants dans ce stage pour le dynamisme et le savoir faire qui les animent; c'est grâce à ces éléments que les échanges d'expériences et les points qui étaient inscrits au programme de travail ont été suivis avec intérêt et que des conclusions réalistes en sont tirées.

Ce stage a été pour eux une première rencontre depuis que le Ministère est restructuré; ce qui leur a permis d'abord de faire connaissance entre eux-mêmes et de connaître ensuite la mission du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif ainsi que les problèmes qui les handicapent dans leur métier. Il a souhaité que les stages de ce genre puissent avoir lieu chaque année.

Il a promis qu'ils rentrent tous animés d'un nouvel élan qui leur permettra de bien assumer les responsabilités qui leur sont confiées et qu'ils feront tout pour que les connaissances acquises au cours de ce stage puissent profiter aux jeunes de leurs Centres respectifs et à ceux des milieux environnants.

3. Allocution du Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif

Prenant la parole, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, le Major NDINDILYIMANA Augustin a exprimé sa reconnaissance de la bonne organisation et la réussite de ce stage.

Il a signalé que les discours prononcés et les recommandations formulées lui ont prouvé que l'objectif du stage a été atteint.

Il a rappelé que la mission de former les jeunes s'adresse à tout le monde. Comme les Directeurs des C.F.J. venaient de saisir la politique générale du Ministère en matière de formation et d'encadrement des jeunes, cela faisait espérer que l'on va arriver à des actions concrètes dans ce domaine. Les Centres de Formation vont avoir des programmes précis d'activités qui puissent attirer le plus de jeunes.

Le Ministre a apprécié les recommandations qui venaient d'être lues, mais il a souligné que pour traduire les idées en actions, il faut des moyens, c'est pourquoi on ne peut s'attendre à ce que toutes les recommandations soient considérées en même temps, parce que les moyens sont limités. Seulement cela ne doit pas constituer un frein pour les actions déjà commencées.

Les Directeurs des C.F.J. doivent utiliser rationnellement les moyens dont ils disposent et le Ministère va continuer à les épauler dès que possible. Il a donné ses avis sur certaines recommandations formulées par les participants :

- Concernant les ravitaillements, ils seront faits suivant le plan figurant dans les directives données aux Centres et de sorte que ces Centres puissent bien travailler.
- L'affectation du personnel qualifié dans les Centres : Le Ministre a dit que ce personnel est nécessaire, mais ce sont les Directeurs des Centres qui doivent signaler ceux qui n'accomplissent pas convenablement leurs devoirs ou les inproductifs.
- Service de dactylographie : Il a dit que le principe est bon en soi; le Ministère essaiera d'acheter des machines à écrire pour les Directeurs qui sont à même de l'utiliser et enverra des dactylographes là où il sera possible.
- Concernant les soins de santé des jeunes, on étudiera les modalités pour faciliter aux jeunes d'avoir des soins dans les services médicaux travaillant dans la région.
- Pour l'eau et l'électricité, le Ministre a soumis des projets aux services concernés. Le Ministre a cité le cas de MAYANGE pour l'eau et l'électricité, celui de MASAKA pour l'électricité et celui de SHYOGWE pour l'eau et l'électricité. Les autres Centres ne sont bien sûr pas oubliés, mais il faut attendre la suite réservée aux premières demandes pour en faire d'autres.
- Ravitaillement des Centres créés par les Communes. Le principe d'une répartition équitable est raisonnable; mais le plus d'effort sera concentré sur certains Centres pour permettre de s'occuper des autres après. Il ne faut pas disperser les efforts.
- Pour les Centres issus du Service Civique de la Jeunesse qui pratiquent l'élevage, le Ministre est en train de nouer des relations avec les départements concernés.
- Les dettes envers les Centres de Formation : on a déjà relevé ceux qui doivent de l'argent à certains Centres, le dossier est déjà constitué et les instructeurs ont été convoqués au Ministère.

.../...

- Concernant les Chantiers, il s'agit d'une nouvelle politique, donc il faut aller progressivement. L'idée d'envoyer en stage les agents affectés dans les services extérieurs est bonne, mais actuellement le nombre de bourses est réduit faute de financeurs. Les véhicules des Chantiers doivent être centralisés au Ministère même s'ils rendent des services pour l'évolution et la bonne marche du Chantier. Le véhicule doit être envoyé dans le chantier sur programme.
 - Concernant les moyens de déplacements des Directeurs des C.F.J., le problème est à l'étude mais qui sera progressive. Les concernés peuvent faire les demandes de prêts pour achat-véhicule comme les autres agents de l'Etat.
 - Une demande sera adressée au MINIFOPE pour la formation des Directeurs des C.F.J. en comptabilité et gestion; notre Ministère pourra donner des moyens nécessaires.
 - Pour les frais de mission subdélégués, il faudrait connaître la procédure normale utilisée par d'autres Départements car nous n'avons pas de statut particulier.
- Pour conclure, le Ministre a promis aux participants que des stages de ce genre seront organisés régulièrement avec des thèmes précis. Ils les ont remerciés pour le bon travail qu'ils ont fait au cours du stage et leur a souhaité un bon retour chez-eux.

Coordinateur du Stage
HAKIZIMANA Protais.-

Rapporteur
MUGEMANGANGO André.-

ANNEXE I

Liste des participants au stage

Noms et Prénoms	Centre de Formation	Préfecture
1. NKURANA P.Célestin	! SHYORONGI	! KIGALI
2. NKEKAGUTABARA Juvénal	! MUHALI	! CYANGUGU
3. SENOGA J.Baptiste	! KIRWA	! KIBUNGO
4. KAMATALI J.Bosco	! MUGESERA	! KIBUNGO
5. NZABAKULIKIZA Joseph	! MUKINGO	! RUHENGURI
6. NDUWUMWE Michel	! GACULIRO	! KIGALI
7. UZABAKILIHO Valence	! KEBERO	! GITARAMA
8. MUSONERA Evariste	! MURAMBI	! GIKONGORO
9. NDIKUMANA Joseph	! MFANDA	! GITARAMA
10. MURENGERANTWALI Félicien	! SHYOGWE	! GITARAMA
11. NZABAGULIRA Fabien	! TYAZO-KIRAMBO	! CYANGUGU
12. NKUBITO Pie	! MWOGO	! GIKONGORO
13. NTAMPURAYISHYALI J.	! MULINDI	! BYUMBA
14. AYIRWANDA Laurent	! SHYANDA	! BUTARE
15. NDUWIMANA Sylvestre	! GATI-RWAMAGANA	! KIBUNGO
16. MUNYANEZA Antoine	! KABONA	! RUHENGURI
17. NYIRINKINDI Aloys	! MASAKA-KANOMBE	! KIGALI
18. MBARAGA Etienne	! MAYANGE	! KIGALI
19. RUZINDANA Dominique	! MUSANGE	! GIKONGORO
20. NGOMANZUGU Emmanuel	! MURAMBI	! BYUMBA
21. KAYITARE Huss	! MUGUSA	! BUTARE
22. BIZUMUREMYI Tarcisse	! RWABUYE	! BUTARE
23. TWAGIRAMUNGU Gaspard	! MBIZI	! BUTARE
24. MUNYAMPARA Sylvestre	! KARAGO	! GISENYI
25. KABERA Principe	! MUTURA	! GISENYI
26. RWABONANA David	! KANAMA	! GISENYI
27. NDAZIRENGEYE Tarcisse	! KIBUYE	! KIBUYE
28. RUHANAMILINDI	! NYANZA	! BUTARE
29. KAMONDO Juvénal	! RUKONDO	! GIKONGORO
30. RUTAGENGWA Isaac	! NDAKO	! GIKONGORO
31. KABERA Eliphas	! KABARE-TARE	! KIGALI
32. HITIMANA François	! MURAMA	! GITARAMA
33. KABAYIZA Fidèle	! MASANGO	! GITARAMA
34. SELINDA J.Damascène	! NYARUSHISHI	! CYANGUGU
35. HAKIZIMANA Protais, Chef de Division Formation, Directeur du Stage		
36. MUGEMANGANGO André, Fonctionnaire au MIJEU COOP, Rapporteur du Stage		

ANNEXE II

Situation des C.F.J.

1. C.F.J. de MURAMBI (BYUMBA)

1. Présentation : Le Centre est sis à GAKONI, Commune MURAMBI, Préfecture de BYUMBA
2. Tutelle : MIJEUCOOP
3. Terrain : 30 ha dont 20 ha reboisés
4. Date de démarrage : 1984
5. Zone d'activités : 5 Communes :
 - MURAMBI
 - MUHURA
 - GITUZA
 - MUHAZI
 - RUKARA
6. Durée de la formation : 9 mois (1ère phase)
- Effectif :
 - 1 Directeur qui est en même temps Chef du Chantier
 - 2 Instructeurs maçons
 - 2 Instructeurs menuisiers
 - 2 veilleurs
 - 35 jeunes
8. Régime : Externat
9. Recrutement : les garçons de 16 à 22 ans, descolarisés et non scolarisés
10. Formation :
 - Maçonnerie
 - Menuiserie
 - Agri-élevage
 - Cours généraux
11. Travaux effectués :
 - - Construction d'une maison pour le Responsable
 - Construction d'un bâtiment de Direction, des bureaux et d'une salle de classe
 - Construction d'un bâtiment pour l'élevage
 - Un magasin pour le matériel
 - Un terrain de Volley-ball
 - Un terrain de Basket-ball
12. Jours de travail : 5 jours par semaine (de lundi à vendredi)
13. Horaire :
 - avant-midi : Travaux pratiques
 - après-midi : Cours théoriques
14. Matériel de bureau et mobilier : Néant
15. Difficultés rencontrées :
 - Difficulté de défricher le terrain cultivable pour pouvoir le valoriser.
 - Les travaux de constructions n'avancent pas parce qu'il n'y a pas de travailleurs journaliers et les jeunes, n'ayant pas le repas de midi, ne travaillent pas les après-midi.

.../...

Recommandations

- Le Centre a besoin des aides-maçons pour achever les bâtiments en construction
- Le Centre a besoin d'un agronome qui occupe les jeunes en permanence et qui soit payé par le Ministère.
- Le Ministère devrait octroyer au Centre une machine à écrire
- Le Centre a besoin d'un fonds de démarrage dans le domaine de l'agriculture
- Il faudrait un moyen de déplacement pour le Directeur du Centre
- Le Centre a besoin du matériel pour achever les bâtiments en construction
- Il faudrait qu'il y ait une formation de couture dans le Centre
- Le Ministère devrait engager des travailleurs journaliers pour avancer les travaux de construction.

2. C.E.J. de NDAGO

1. Présentation : le Centre est sis à NDAGO, Commune MUBUGA, Préfecture de GIKONGORO.
2. Zone d'activités : 6 Communes :
 - RWAMIKO
 - MUBUGA
 - KIVU
 - NSHIRI
 - RUNYINYA
 - NYAKIZU
3. Tutelle : MIJFUCOOF
4. Objectif : Formation des jeunes déscolarisés et non scolarisés + les jeunes venant des groupements socio-économiques recouverts par le Chantier.
5. Nombre de groupements :
 - au départ : 126
 - Actuellement : 11 dont 4 qui fonctionnent réellement
6. Personnel :
 - Un Directeur du Centre
 - Un Chef du Chantier
7. Formation :
 - Longue durée : 2 ans
 - Courte durée : 1 à 2 semaines

Le programme comprend :

 - La maçonnerie
 - La menuiserie
 - L'agri-élevage
 - Les cours généraux.

La formation de courte durée est donnée aux jeunes des groupements socio-économiques chaque fois que le responsable du Chantier l'estime nécessaire.
8. Difficultés rencontrées :
 - Le Chantier a eu un mauvais démarrage; on a commencé avec des groupements dont les responsables n'étaient pas sensibilisés suffisamment à l'objet du Chantier.

Les autorités locales n'ont pas été également sensibilisés ou informés sur l'utilité, le fonctionnement et le suivi du Chantier.

- La procédure de distribution du matériel aux groupements par un agent qui n'était pas responsable du Chantier a favorisé des cas de détournements qui ont occasionné la dissolution de beaucoup de groupements.
- Le Chantier ou plus précisément sa Cellule-mère a été mal implanté (pas de terrain à exploiter).
- Le Responsable du Chantier n'a pas un moyen de déplacements pour assurer le suivi des jeunes après la formation.

3. C.F.J. de KARAGO

1. Présentation

1. Dénomination : Chantier des jeunes du Nord - C.F.J. de KARAGO
2. Localisation : Commune KARAGO, Secteur NANGA, Cellule KINYANIA, Préfecture de GISENYI.
3. Tutelle : MIJEUCOOP
4. Durée de Formation : 2 ans
5. Date de démarrage : 1980
6. Zone d'activités : 6 Communes :
 - KARAGO
 - GICIYE
 - GASEKE
 - KIBILIRA
 - NKULI
 - NYAKINAMA
7. Effectif : 20 jeunes, 6 Carnateurs, 15 travailleurs pour les divers travaux du Centre, 3 vieillards et un Directeur.

2. Objectif : Former les jeunes déscolarisés et non scolarisé (longue et courte durée).

3. Le fonctionnement

Le Directeur du Centre est en même temps le responsable des activités du Chantier. Il se fait aidé par un Encadreur des groupements socio-économiques désigné à cet effet et assure le suivi des jeunes dans leurs groupements sous la supervision du Directeur du Centre.

4. La Formation : -Menuiserie

- Maçonnerie
- Agri-élevage
- Cours généraux.

5. Le patrimoine du Centre :

- Le Centre a 30 ha qu'il doit mettre en valeur en plantant les pommes de terre.
- Le Centre effectue les activités de pêche dans le lac KARAGO et dispose de quelques 50 lapins et de 8 vaches.

6. La vulgarisation ou suivi des jeunes

Les membres des groupements sont des jeunes issus du C.F.J. de KIRAGO. Ils sont regroupés dans leurs Communes d'origine et bénéficient d'un terrain pour la mise en pratique de leurs activités agro-pastorales. Le Directeur du Chantier dispose d'un certain matériel pour aider ces groupements à bien fonctionner.

Ce matériel est remis au Chantier après un temps déterminé.

- Le Chantier compte 6 groupements qui fonctionnent convenablement.

7. Les difficultés rencontrées

- Le Centre a des problèmes de trouver l'eau potable et est situé loin des Services médicaux.

- Il n'y a pas de matériel pour la construction d'une étable (ciment, sable et moëllons)

- Le Directeur a des problèmes de faire signer les ordres de mission chez le Préfet à cause d'une longue distance.

- Manque de moyen de déplacements pour assurer le suivi des jeunes

- Le Centre n'a pas de filets pour la pêche.

8. Programme envisagé

- Recrutement de 20 jeunes

- Plantation des pommes de terre sur une étendue de 10 hectares

- Envisager une formation de couture pour les garçons.

9. Recommandations

- Le Ministère devrait aider le Centre à trouver de l'eau potable par un raccordement à partir du Chantier des militaires qui se trouve à 2 km de la Cellule-mère du Chantier.

- Etant donné que les jeunes sont internes et que la distance qui sépare le Centre des services médicaux est très grande, il faudrait avoir une petite infirmerie au sein même du Centre.

- Pour terminer les travaux de construction d'une étable déjà commencés, il faudrait donner au Centre du ciment, des tôles et du sable.

- Pour rentabiliser les activités de pêche, le Ministère devrait donner des filets et autoriser à ce que la pêche se fasse au moins 2 fois par mois.

- Le Ministère devrait équiper le Centre en appareils de cinéma pour tourner des films dans la salle polyvalente qui n'est pas utilisée rentablement pour le moment.

Présentation des Centres du Ministère issus du S.C.J.

Dénomination

1. C.F.J. KIRWA

2. Localisation : Cellule GASAVE; Secteur KABERANGWE, Commune KIGARAMA, Préfecture de KIBUNGO.

3. Organisme de tutelle : MIJEUCOOP

.../...

4. Durée de formation : 2 ans
5. Date de démarrage : 1974
6. Période de recrutement : septembre
7. Mode de recrutement : par les autorités locales
8. Conditions d'admission : 15 à 18 ans
avoir terminé la 5e année primaire au moins.
Donner 1.000 Frs de minerval par an
9. Effectif : 60 garçons dont 15 sortant le 31/7/84
10. Jours de travail : 6
11. Horaire de travail : 7h00
12. Régime : internat
13. Immobilisations : a) terrain : 45 ha
b) bâtiments : existants : 12
c) machine
d) autres
14. Personnel : Directeur du Centre : MUTAREMA Faustin
Directeur adjoint : SENGOGA Jean Baptiste
Moniteur secouriste : KAYITARE
Secrétaire comptable: SENDANYOYE Jean Baptiste
Moniteur maçon : RWAGASANA Michel
Moniteur menuisier : UWIHANGANYE Célestin
Moniteur tailleur : MUHIRWA Protais
Veilleur : ABIYINGOMA Fidèle
Veilleur : MUHIRE Straton.
15. Activités : A. AGRICULTURE : a) Cultures annuelles : haricot
b) Cultures pérennes : 4,5 ha de bananeraie, 800 caféiers,
300 cyprès, 26 avocats, 3.756 eucalyptus.
c) Protection et amélioration du sol : entretien du reboisement.
B. ELEVAGE a) Petit élevage : 53 chèvres de race locale dont 17 mâles,
35 femelles et 1 géniteur.
b) Gros bétail : 2 vaches laitières sahiwal et 2 génisses de même race.
C. FORMATION : Menuiserie : fabrication des chaises modernes et des tabourets.
Maçonnerie : fabrication des petites briques adobes et construction du coin du mur d'une brique et demie.
Couture : Confection des robes et pantalons
Agriculture : semis et récolte du haricot, entretien de la bananeraie et de la caféière.

16. Autres activités productives : menuiserie et couture
17. Rapport de gestion des stocks
 - 1) Matériel technique : voir rapport trimestriel
 - 2) Matériel d'investissement : néant
 - 3) Vivres : une petite quantité de riz, de haricot, de sucre existe
18. Programme du trimestre prochain : Maintenir le programme existant
19. OBSERVATIONS : Pas de difficultés au Centre sauf le ravitaillement en vivres et en bois de chauffage.
20. Conclusion : Continuité du programme établi.
Entretien d'une petite partie de la bananeraie qui est encore productive car l'autre a dégénéré.

RAPPORT FINANCIER FIN JUILLET 1984

- Compte en banque : 58.683 FRW
Caisse : 24.784 FRW

II. C.F.J. de MAYANGE

1. Dénomination : C.F.J. MAYANGE
2. Localisation : Commune KANZENZE
Sous-Préfecture KANAZI
Préfecture KIGALI
3. Terrain : 17 ha exploités
883 ha pâturage
540 ha réservés au village coopératif
4. Effectif : 1 Directeur
5 Instructeurs
1 Vétérinaire A2
31 Jeunes en formation
24 employés sous-contrats payés par le Ministère
3 employés payés par le Centre
116 jeunes du village coopératif dont 28 mariés et 32 enfants
25 jeunes parmi eux sont logés et nourris au camp.
5. Formation des Jeunes :

31 Jeunes en formation en 2ème année sont internes

25 Jeunes qui vont s'installer au village sont également internes.

Le recrutement n'a pas eu lieu suite à ce que le système d'internat doit s'arrêter et être remplacé par le système d'externat.

Horaire des cours : maçonnerie, menuiserie, agriculture, élevage, E.F.S., éducation civique.

Il nous faut un instructeur de maçonnerie car celui que nous avons s'occupe également de la menuiserie, activité dans laquelle il est plus compétant.

La fourniture des vivres devrait être régulière.

6. Ranch.

107 vaches, 2 boucs, 2 ânes et 34 moutons

20 vaches ont été vendues à l'OPROVIA

1 vache a été vendue aux paysans

5 moutons ont été également vendus aux paysans à 70 frs le kg.

Du côté des moutons on a enregistré 1 mortalité et 3 du côté des bovins.

Problème : - L'eau fait défaut pendant la saison sèche

- Les médicaments pour le dipping-tank

- La construction de l'abreuvoir a été entamée mais on attend le matériel tel que le sable.

- Liste des besoins, envoyée au MIJEUCOOP :

500 tôles pour la réparation

50 sacs de ciment.

7. Village coopératif : 91 familles déjà installées. Chaque jeune qui termine la formation reçoit 2 ha. Ils sont groupés par îlot de 5 à 6 familles. Ils doivent au Centre 820.189 FRs. Ce crédit doit être remboursé sur une période de 3 ans. Le Ministère a décidé qu'ils soient recencés dans la Commune KANZENZE. L'effectif de ces jeunes villageois est donc de 116.

8. Infrastructure et Equipement

Les installations de pompage ne servent plus car le lac a séché. Le groupe électrogène a été enlevé par le SUCO.

Le poste à souder est à réparer.

Les principales recettes provenaient du moulin et du poste à souder en panne.

La camionnette Toyota est vieille et devrait être remplacée pour l'approvisionnement en eau et le transport des malades.

Les immeubles sont à réparer on a besoin des tôles et des vitres.

Le projet de traction animale est à relancer spécialement en réparant le poste à souder.

9. Personnel du Centre : Le Centre a difficile à payer 3 travailleurs
on a besoin d'un instructeur de maçonnerie.

10. Situation financière

- Il y a beaucoup de dettes envers le Centre

Cantine, Ranch, Boutique, Comptabilité : 205.432

Crédit construction village : 820.189

Instructeur BALIHEMUYE : MIJEUCOOP : 6.237

Instructeur MUSAFILI : Centre de MURAMBI	:	5.064
Secrétaire comptable BYAMFORORO :		
Centre de MULINDI	:	<u>127.694</u>
TOTAL	:	<u><u>1.164.616 FRW</u></u>
- Le Centre doit à : la TRAFIPRO		
		384.557
Epargne des Villageois		23.933
Epargne des Jeunes		<u>135.137</u>
TOTAL		543.627

Pour les 3 employés payés par le Centre leurs cotisations sociales n'ont jamais été versées à la Caisse Sociale du Rwanda.

Disponibilités au 27/7/1984 : Caisse 25.962
CER KIGALI 64.263
CER NYAMATA 43.722
OTROVIA 1 somme pour 20 vaches.

Les recettes proviennent de la vente de charbon saisi, de la vente du lait et du bétail du minerval versé par les jeunes (1.000 FRW par an) de l'amende pour le pâturage (1.000 FRW par vache) et de l'agriculture.

Le Centre dépense 18.000 FRW par mois pour les 3 employés du Centre.

En ce qui concerne les dettes, le Ministère devrait nous aider à les récupérer. Le problème est que la plupart de ces dettes n'ont pas de pièces justificatives.

III. C.F.J. de NYANZA

- Dénomination : C.F.J. NYANZA
- Localisation : Commune NYABISINDU, Secteur NYANZA, Cellule GAKENYERI, Sous-Préfecture NYABISINDU, Préfecture BUTARE.
- Personnel : Un Directeur
Un Directeur Adjoint
4 Formateurs
2 Vailleurs
58 jeunes externes dont 28 ont terminé le 31/07/1984
- Immobilisation : a) terrain : 10,5 ha occupé par 7 ha de marais, 2 ha de reboisement et 1,5 ha de bananeraie.
b) bâtiments : 3 maisons
1 hangar de maçonnerie
1 maison en construction
- Formation : a) Agriculture : culture des légumes
b) Elevage : 6 chèvres et 43 lapins
c) La maçonnerie : menuiserie et les cours généraux sont régulièrement dispensés aux jeunes.

.../...

6. Situation financière :

C.E.R.	:	49.712
Compte	:	41.840
Disponible	:	4.795
Caisse T.C.D.	:	855
Dettes envers		
le Centre	:	3.296

TOTAL : 100.498

7. Difficultés rencontrées : Notre sol est stérile et il est très difficile de le fumer car cela demande le transport du fumier.

IV. C.F.J. de RWABUYE

1. Dénomination C.F.J.

2. Localisation : Cellule KARUBANDA, Secteur ville, Commune NGOMA, Préfecture BUTARE

3. Personnel : 1 Directeur

5 Formateurs

1 Dactylographe

3 Veilleurs

67 jeunes en formation dont 30 en 1ère année et 37 en deuxième année.

La deuxième année termine son cycle de formation en décembre 1984.

4. Immobilisations : a) Terrain : 16 ha dont 6 ha de reboisement, 1 ha de bâtiments et 9 ha de marais.

b) Bâtiments : 5 bâtiments et 1 hangar

c) Le Centre est pourvu en eau et en électricité.

5. Formation : Maçonnerie, menuiserie et cours généraux

6. Source de revenus : Briqueterie pendant la saison sèche

Menuiserie

Minerval.

7. Situation Financière : FIN JUILLET 1984

Caisse : 31.785 (disponible)

Dette envers le Centre : 248.475 FRF

TOTAL = 280.260 FRF

8. Difficultés rencontrées

- Les bâtiments sont insuffisants

- Nous aider à récupérer la dette de SEMWAGA Jean Baptiste et SAFALI C.F.J. MUTURA

- Le recrutement des filles.

9. Besoins : - 2 vaches laitières pour le lait et le fumier

- matériel de construction

- matériel technique à remplacer

- peinture anti-rouille.

V. C.F.J. de MUHALI

1. Dénomination : C.F.J. MUHALI
2. Localisation : Secteur MUHALI, Commune KAMEMBE, Préfecture de CYANGUGU
3. Personnel : 1 Directeur
3 Formateurs
2 Veilleurs
45 jeunes dont 15 sortis le 15/7/1984
4. Immobilisations : a) Terrain
35 ha de vallée, 1 ha de quinquina, 1 ha de caféiers, 1 ha d'eucalyptus, 1 ha de bâtiment.
b) Bâtiments : 3 bâtiments dont 1 prêt à s'écrouler.
5. Situation Financière
Compte C.E.R. : 11.901 Frs
Caisse : 9.400 Frs
Débiteurs envers le Centre : NDUHIRIBANDI Vénérand : 54.000 Frs
Sgt NYANDWI : 3.900 Frs
Sources de revenus : caféière, menuiserie et minerval

VI. C.F.J. de MPANDA

1. Dénomination : C.F.J. MPANDA
2. Localisation : Cellule de MPANDA, Secteur GITEGA, Commune MUKINGI, Préfecture GITARAMA. Le Centre touche les Communes de MUKINGI, MUSHURATI et NYAMABUYE.
3. Durée de formation : 2 ans
4. Date de démarrage : 1972
5. Régime : externat
6. Effectif : 1 Directeur
3 Formateurs
2 Veilleurs
80 jeunes dont 45 sortis le 4/8/1984
7. Immobilisations : a) terrain : 73 ha dont une petite partie a été cédée aux paysans.
Il faudrait délimiter la partie restante.
b) Bâtiments : 6 dont 1 à aménager pour la classe de 2ème
2 bâtiments en construction dont 1 pour le bureau
et un autre pour l'atelier de couture et de menuiserie.
c) Elevage : 1 vache de race locale.
8. Formation : menuiserie, maçonnerie et couture
cours généraux et formation INADES

9. Besoins : 1 moniteur agronome

1 machine à écrire et 1 dactylographe

2 machines à coudre

50 sacs de ciment

100 planches et cinquante madriers

2 vaches laitières

Drainage de la vallée MIGURANO pour sa rentabilité à long terme.

10. Situation financière

Banque Populaire MUSHUBATI : Caisse minerval : 10.937

Caisse UMUGANDA : 13.298

Dotte envers le Centre par le Camp Militaire de GITARAMA : 3.140 à être versé à la Caisse UMUGANDA.

Compte C.E.R. à GITARAMA au 4/7/84 : 71.640 Frs

Caisse du Centre à la même date : 9.338 Frs

TOTAL : 108.403 Frs

VII. C.F.J. de KIBUYE

1. Dénomination : C.F.J. KIBUYE

2. Localisation : Collule GATWARO, Secteur BWISHYURA, Commune GITESI, Préfecture KIBUYE

3. Régime : Externat

4. Immobilisations : a) Terrain : 2,8 ha dont les bâtiments et la caféière occupent plus de la moitié de ce terrain. Surface cultivable : 40 ares.

b) Bâtiments : 5 bâtiments et leurs accessoires dont 2 en dehors de la concession actuelle du Centre.

1 bâtiment en construction

1 bureau en voie d'achèvement.

c) Le Centre est pourvu en eau (1 robinet) et en électricité.

5. Personnel : 1 Directeur : NDAZIRENGEYE Tharcisse

1 Directeur adjoint : MAZIMPAKA Modeste

1 Moniteur maçon : SIMPALINKA Sylvestre

1 Moniteur menuisier : KAREMERA Jean de Dieu

1 Moniteur tailleur : GASHEREBUKA Evariste

1 Aide monitrice de couture : MUKANKUSI Alphonsine

1 Dactylographe : MUKASHYAKA Thérèse

1 Vcilleur : SEMUHUNGU

44 jeunes dont 7 filles. Le cycle a pris fin le 11/8/1984.

6. Formation : Section menuiserie, maçonnerie et arts ménagers.

Tous les jeunes apprennent la couture et les cours généraux.

7. Les revenus proviennent de la récolte de café et les dépenses sont surtout occasionnées par la location des machines à coudre et l'achat du matériel didactique.

8. Situation financière

Compte en C.C.P. : 10.596
Caisse : 24.156

Dettes envers le Centre :

Instructeur MUSILIKARE 4.000
C.F.J. SHYOGWE
Instructeur KANYENZI 5.000
Encadrement Régional KIBUYE
TOTAL

Caisse minerval : 4.817 dont 2.187 à être remboursés par KANYENZI.

9. Besoins : 1 Monitrice en arts ménagers qui remplacerait Madame MUNYAMPARA qui ne travaille plus dans notre Centre depuis le 20/6/1984. Son mari muté pour KARAGO.

1 machine à écrire puisque nous avons déjà une dactylographe

1 veilleur

Des instructions sur le prochain recrutement avant la prochaine saison culturelle.

La liste du matériel dont on a besoin est annexé mon rapport trimestriel.

VIII. C.F.J. de MUKINGO

1. Dénomination : C.F.J. MUKINGO
2. Localisation : Commune MUKINGO, Préfecture de RUHENGARI
3. Personnel : 1 Directeur et 5 Instructeurs
60 jeunes
4. Activités : Agriculture, maçonnerie et menuiserie
5. Bâtiments : 10
6. Difficultés : 8 maisons prêtes à s'écrouler
La cantine ne fonctionne pas
7. Besoins : - Pas de matériel technique spécialement en agriculture
- Raccordement électrique, les pylônes étant dans le Centre même
- Moyen de déplacement.
8. Situation financière : Inconnue

IX. C.F.J. de MUTURA

1. Dénomination : C.F.J. MUTURA
2. Localisation : Cellule KIVUGIZA, Secteur KANZENZE, Commune MUTURA, Préfecture GISENYI
3. Date de démarrage : 1972
4. Effectif : 63 jeunes dont 32 pour la première année et 31 pour la 2ème

5. Régime : Externat

6. Immobilisations :

a) Terrain : 64 ha dont 32 pour le pâturage, 4 ha pour le boisement et 28 ha pour l'agriculture.

b) Bâtiments : 13 et 1 maison en construction

7. Formation : 2 sections : maçonnerie et menuiserie
cours généraux pour les 2 sections

8. Personnel : 1 Directeur

4 Instructeurs

2 Veilleurs

4 vaches dont 3 ont été achetées par le Ministère et 1 par le Centre lui-même.

9. Source de revenus : 1) Elevage : production laitière et vente des génisses

Gros bétail : 1 géniteur

15 femelles

9 veaux

2) Atelier de menuiserie

10. Situation financière jusqu'au 31/7/1984

1. Production laitière compte en banque populaire : 113.178

2. Effets à recevoir de l'électrogaz Gisenyi : 61.500

3. Prêts aux vachers : 36.000

TOTAL 209.178 FRS

4. Caisse minerval 6.500 FRS

5. T.C.D. (Caisse) 25.000 FRS

Commandant MUTABARUKA Grégoire : Commandant O.M. KIGALI-K/NOMBE = 61.000 FRW

Instructeur NKOTANYI : 25.000 FRW

11. Besoins

A. Elevage : Moyen pour le transport du fourrage et les drèches de bière à la BRALIRWA.

- Un réfrigérateur pour la conservation du lait

- Aménagement du pâturage qui coûterait 1.000.000 FRW

B. Formation : Matériel de construction : 100 sacs de ciment et 300 tôles

Matériel technique pour la menuiserie

Matériel de bureau

1 machine à écrire

Matériel agricole.

X. C.F.J. de MULINDI

1. Dénomination : C.F.J. MULINDI
2. Localisation : Commune KIBALI, Préfecture BYUMBA
3. Effectif :
 - Personnel : 4 Formateurs
 - 1 Menuisier
 - 2 Veilleurs
 - 15 journaliers payés par le Centre
 - 35 jeunes qui ont commencé le cycle de formation le 18/6/1984
4. Immobilisation : a) Terrain : 19 ha dont 10,5 ha occupés par le thé
8,5 ha occupés par le boisement
5. Situation financière jusqu'au 30 juin 1984

Compte en banque et en caisse d'épargne :	473.313
Dettes envers le Centre :	50.566
Dettes envers la Coop. Thé MULINDI :	70.000
6. Problèmes du Centre
 - Il est difficile de recruter les jeunes car ils sont occupés par la Coop. Thé
 - L'eau potable fait défaut alors qu'il y a un dossier à étudier avec l'A.I.D.R. (Intervention du Ministère).
 - Les dettes doivent être remboursées sous l'intervention du Ministère car les concernés sont les employés du MIJEUCOOP.
 - Un moniteur pour la section maçonnerie afin qu'elle soit mise sur pied.

XI. C.F.J. de GACULIRO

1. Dénomination : Centre de Formation des Jeunes de GACULIRO
2. Localisation : Commune RUBUNGO - Secteur GACULIRO - KIGALI
3. Tutelle : Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
4. Durée de Formation : 2 ans
5. Date de démarrage : 1974
6. Période de recrutement : Septembre de chaque année
7. Conditions d'admission : Les jeunes déscolarisés et non scolarisés de 14 à 19 ans.

Les jeunes sont recrutés par le Ministère en collaboration avec les autorités communales et les parents.
8. Nombre de jeunes : 377 (beaucoup d'abandons)
9. Régime : Externat
10. Jours de travail par semaine : - du lundi au vendredi
- samedi (Uruganda)
11. Horaire : de 8h à 11h30' et de 14h à 16h

12. Immobilisations corporelles :

- un terrain de 16 ha
- des bâtiments : 1- bâtiment : - logement de 6 instructeurs
- 1 bureau du Directeur
- 1 bâtiment : - magasin central du MIJEUCOOP
- 1 bâtiment : - ateliers de couture et mécanique
 - classes + magasins
- bâtiment : - classe
 - atelier de menuiserie
 - bâtiments en construction pour - poulailler
 - cuisine
 - hangar pour machine dépulpeuse
 - hangar pour moulin et mélangeur
- machines : - raboteuse électrique (machine combinée à 7 opérations)
 - mélangeur (aliments)
 - dépulpeuse
 - machine pour fabriquer les briques adobes

13. Personnel : - 1 Directeur et 1 directeur adjoint

- 3 raçons
- 1 agronome
- 4 agents pour l'élevage
- 3 monitrices
- 2 mécaniciens
- 2 menuisiers
- 1 secrétaire
- 1 veilleur de jour
- 6 veilleurs de nuit

14. Activités du Centre :

- Agriculture : - cultures maraichères
 - cultures industrielles : 2.000 caféiers
 - cultures fourragères (tripsacum)
 - arbres fruitiers : - 30 avocatiers
 - 60 papayers
 - 50 boyaviers
- Elevage : - 760 poules pondeuses
 - 6 lapins
- Menuiserie : - chaises, lits, tables, armoires, fauteuils, tabourets, pupitres, portes pleines ...

- Maçonnerie : - Canalisation souterrain au Centre
 - Réparations des barzas
 - Construction d'une maison d'élevage
 - Construction des escaliers entre les bâtiments
 - Construction d'une cuisine
 - amélioration des toilettes
 - amélioration des bâtiments existants
 - Couture : fabrication des robes, rideaux, maillots etc ...
- Le matériel technique du Centre est suffisant.

15. Programme du trimestre prochain :

- plantation des arbres grévelia autour de la propriété du Centre
- plantation des arbres fruitiers entre les bâtiments du Centre
- Construction d'un bâtiment pour l'agriculture
- construction des ateliers supplémentaires
- construction des locaux de la direction, de la culture et des loisirs
- continuer à fabriquer des meubles en général
- continuer et intensifier les activités de couture.

16. Observations

- Le Centre compte beaucoup de jeunes encadrés par très peu d'instructeurs, il faudrait augmenter l'effectif.
- Il y a beaucoup de cas de malaria, le Centre devrait avoir une petite infirmerie
- On accuse beaucoup de retards des jeunes qui habitent très loin du Centre (Commune SHYORONGI et GIKOMERO).

17. Situation financière : Le Centre dispose de + 4.500.000 FRs sur son compte en Banque. Dans le Centre, il y a 61 garçons et 35 filles qui travaillent dans des groupements socio-économiques (couture + menuiserie).

XII. C.F.J. de MASAKA

1. Dénomination : Centre de Formation de la Jeunesse de MASAKA
2. Localisation : Commune KANOMBE, Secteur MASAKA, KIGALI
3. Tutelle : Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
4. Durée : 2 ans
5. Date de démarrage : 1977
6. Période de recrutement : mois de septembre de chaque année
7. Mode de recrutement : les jeunes des environs du Centre.
Le recrutement est fait par le Centre même.
8. Conditions de recrutement : être de nationalité rwandaise, âgé entre 15 et 19 ans, accepter le régime d'externat, être de bonne condition physique.

9. Effectif : 69 garçons
10. Jours de travail : de lundi à vendredi
samedi (Umuganda)
11. Horaire de travail : de 8h à 12h et de 14h à 16h30
12. Régime : Externat
13. Immobilisations corporelles
 - un terrain de 2,5 ha
 - bâtiments : - bloc comprenant - bureau de direction
 - secrétariat
 - classe
 - magasins
 - un atelier de menuiserie
 - une salle pour la machine combinée
 - un bâtiment pour l'élevage de poules pondeuses
 - un bâtiment pour le logement des instructeurs
 - les machines : - une raboteuse combinée à 7 opérations non encore installée
 - mobilier et matériel de bureau : Le Centre a besoin d'une machine à écrire.
14. Personnel : - 1 Directeur
 - 2 instructeurs menuisiers
 - 1 instructeur pour les cours généraux
 - 2 ouvriers menuisiers
 - 1 poulailler
 - 2 veilleurs de nuit.

Le Centre a besoin de 2 instructeurs maçons

15. Activités :

- Agriculture : on a cultivé le sorgho, des arbres fruitiers (avocatiers), des tripsacum pour la protection et l'amélioration du sol.
- Elevage : 200 poules pondeuses
- Menuiserie : - fabrication de chaises et fauteuils
 - construction d'une salle pour une raboteuse
 - améliorer les locaux existants.

Le matériel technique du Centre est suffisant.

16. Programme du trimestre prochain :

- continuer le programme de formation du Centre
- culture du maïs, soja et haricots
- culture du ~~comodum~~ comodum
- délimitation de la parcelle du Centre par des grevelia
- construction d'une cuisine et du réfectoire des jeunes.

17. Observations : - La ponte des poules baisse car la quantité des aliments n'est pas suffisante et l'approvisionnement n'est pas régulier.
- Il manque un moyen pour le transport des aliments pour les poules et la commercialisation des oeufs.
18. Situation financière : Le Centre n'a pas d'argent sur son compte en Banque ni dans sa Caisse.

XIII. C.F.J. de SHYOGWE

1. Dénomination : Centre de Formation de la Jeunesse de SHYOGWE
2. Localisation : Commune NYAMABUYE, Secteur RWAMARABA - GITARAMA
3. Tutelle : Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
4. Durée de formation : 2 ans
5. Date de démarrage : 1976
6. Mode de recrutement : par le canal des autorités locales ou par annonces et affiches sur les places publiques.
7. Conditions d'admission : - les jeunes âgés de 14 à 17 ans, qui habitent non loin du Centre "Communes de NYAMABUYE, TAMBWE, NUKINGI et une partie de NYAMABUYE".
- les jeunes déscolarisés et non scolarisés ayant une bonne conduite.
8. Effectif : 142 jeunes
9. Jours de travail : - de lundi à vendredi
- samedi (Umuganda)
10. Horaire : de 8h à 12h et de 14h à 16h
11. Régime : Externat, excepté 8 jeunes internes qui jouent le rôle de veilleurs du Centre.
12. Immobilisations corporelles :
 - un terrain de 77 ha
 - bâtiments : - un bloc comprenant le bureau du Directeur et les logements des instructeurs.
 - un bloc servant de magasins
 - un bloc servant de classes, atelier de couture et de porcherie
 - un bloc pour la cuisine des instructeurs et la bergerie
 - un bloc pour la réfectoire et la cuisine des jeunes
 - un bloc servant de classes, atelier de menuiserie et de salle polyvalente.
 - Bâtiments en cours de construction
 - Extension de la porcherie
 - Un petit poulailler.

Toutes ces maisons sont vieilles et nécessitent des réparations.

- Machines : 3 roulines hors visage
- Mobilier et matériel de bureau : ce matériel est insuffisant et le Centre a besoin d'une machine à écrire parce que un Secrétaire-Comptable y est affecté depuis longtemps.

13. Personnel :

- 1 Directeur
- 2 Instructeurs maçons
- 1 Instructeur menuisier
- 2 Monitrices de couture
- 1 Instructeur cordonnier
- 1 Secrétaire Comptable
- 2 personnes pour les travaux agricoles
- 2 veilleurs.

14. Activités :

- Agriculture : - Culture de haricots, soja, patates douces, sorgho, maïs et manioc
 - Boisement de \pm 37 ha
 - 321 caféiers
 - 65 avocatiers
 - 13,5 acres d'ananas
 - 5 moyaviers
 - 31 coeurs de boeufs
 - 3,5 ha de quinquinas
- Protection et amélioration du sol
 - plantation des tripsacum
 - terrasses
 - compostières
- Elevage : - 5 porcs n'ont pas assez de nourriture)
 - 4 chèvres
- Menuiserie : Fabrication de pupitres, portes simples, fenêtres, tables, chaises modernes, étagères, fauteuils, et tabourets.
- Maçonnerie : - construction d'une cheminée
 - rejointage et pavement des classes pour les filles
 - couverture de la porcherie, de l'atelier de couture et du logement pour les jeunes.
 - réparation de la cuisine des instructeurs
 - canalisation du bloc servant de classes et d'atelier de menuiserie.
- Couture : - confection des maillots de sports, robes pour jeunes filles, brassières, tricots, chaussettes et des napérons.

- Cordonnerie : - réparation des ballons et des chaussures
 - fabrication des sacs à main et des porte-feuilles.
- Le Centre a besoin du ciment, des tôles, de la peinture pour le renouvellement des vieilles maisons.
- Le matériel de menuiserie, maçonnerie et cordonnerie est insuffisant.

Programme du Trimestre prochain :

- Agriculture : - reboisement de la propriété
 - aménager un champ modèle
 - plantation des caféiers
- Maçonnerie : - Réparation de toutes les maisons du Centre par des charpentiers qui seront envoyés par le Ministère
- Menuiserie : - continuer le programme de formation des jeunes
 - fabriquer des objets usueuls en milieu rural et le matériel d'équipement du Centre.
- Couture : Fabriquer des objets pouvant être vendus sur le marché local
- Cordonnerie : - Réparation des souliers, fabrication des ceintures, des sacs à main etc ...
- Elevage : - Commencer l'élevage des volaillers et arrêter si nécessaire l'élevage des procs.
- Administration : Introduire la comptabilité en employant les livres de caisse, les facturiers, les registres, les quittances etc ...

Observations : On rencontre dans le Centre :

- problèmes de vol du matériel technique par les jeunes
- problème de restauration des jeunes à nidi
- problème de réparation des toitures des maisons du Centre
- problème de co-habitation des instructeurs et des instructrices.

Situation financière du Centre

- Avoir en Banque : 80.000 FRS
- Avoir en Caisse : 10.000 FRS

XIV. C.F.J. de MURAMBI (GIKONGORO)

1. Dénomination : Centre de Formation des Jeunes de MURAMBI
2. Localisation : Commune NYAMAGABE - GIKONGORO
3. Tutelle : MIJEUCOOP
4. Durée de formation : 2 ans
5. Date de démarrage : 1979, mais a été pris en charge par le Ministère le 8.03.1984

6. Mode de recrutement : Meetings dans tous les secteurs de la Commune NYAMAGABE, puis inscriptions.
7. Conditions d'admission : Jeunes garçons, déscolarisés, de 15 à 19 ans
8. Nombre de jeunes : 70 jeunes (beaucoup d'abandons de jeunes éloignés du Centre).
9. Période de recrutement : Septembre de chaque année
10. Régime : Externat
11. Jours de travail : - de lundi à vendredi
- samedi (Uruganda)
12. Horaire de travail : de 8h à 12h et de 14h à 16h
13. Immobilisations corporelles :
 - terrain : 2 ha
 - Bâtiments = - 1 bloc servant de magasins, salle des instructeurs, et dortoirs pour les jeunes.
 - 1 bloc pour l'atelier de menuiserie
 - 1 bloc pour les classes et atelier de maçonnerie
 - 1 bloc pour le logement du Directeur, bureau de Directeur, salle d'exposition et petit magasin.
 - mobilier et matériel de bureau : néant
14. Personnel : - 1 Directeur
 - 1 garçon
 - 1 menuisier
15. Activités :
 - Agriculture : - cultures vivrières (patates douces, colcasas)
 - cultures fourragères : sétaria
 - drainage du marais
 - Elevage : - 3 étangs piscicoles
 - Menuiserie : - fabrication des fenêtres et des portes pour les bâtiments du Centre.
 - fabrication des pupitres, des excavots et des établis.
 - Maçonnerie : - construction d'un bâtiment de 18 m sur 9 m, en briques cuites et couvert de tôles.
 - pavement + plafond de ce bâtiment
 - pavement de l'atelier de menuiserie
 - crépissage des bâtiments existants.
16. Programme du trimestre prochain :
 - Agriculture : - cultures vivrières et potagères dans le marais de KATO
 - Menuiserie : - équiper le Centre en mobilier
 - Maçonnerie : - amélioration des bâtiments du Centre
 - Elevage : - entretenir les 3 étangs existants.

Observations :

- Dettes envers les tiers alors qu'il n'y a pas d'argent dans la Caisse du Centre
- Insuffisance de matériel technique et d'instructeurs
- Manque de moyen de transport du matériel et des vivres pour les jeunes du Centre.

Pour l'année 1984, et surtout pour 1985 année dédiée à la Jeunesse par les Nations Unies, les Chantiers des Jeunes devront spécifiquement centrer leur action sur la promotion des cultures vivrières.

4. L'Encadrement au sein des Mouvements de Jeunesse

Les Mouvements de Jeunesse encadrent également une bonne proportion des jeunes. Le Ministère de tutelle maintiendra et intensifiera son soutien tant moral que matériel aux divers mouvements reconnus dans notre pays.

A travers son action d'encadrement des jeunes, le Ministère veillera au mariage du travail et le loisir. Les jeunes seront également entraînés aux divers sports et manifestations culturelles. Dans ce cas, le "Mot d'ordre" du Chef de l'Etat sera respecté scrupuleusement : "Sports et Loisirs après le travail".

Telle est la politique d'encadrement des jeunes conçue par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en se conformant aux différents Discours-Programmes de Son Excellence le Général-Major H. BYALIMANA Juvénal, Président de la République et Président-Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement. La façon de traduire cette politique dans les faits est fonction des moyens (budget) qui seront mis à notre disposition par le Gouvernement.

VI. Débat sur la discipline et règlement intérieur dans les Centres (animé par Monsieur KALISA Emmanuel, Chef de Division Inspection et Evaluation).

Dans son introduction, Monsieur KALISA a rappelé aux Directeurs des Centres que dans toute organisation ou toute communauté il faut une discipline et un règlement intérieur qui la régit.

L'échange des différentes expériences devait alors aboutir à un projet de règlement qui servirait de référence pour tous les Centres de Formation des Jeunes.

Il fallait donc définir la discipline, les devoirs, les sanctions et l'ordre pour un Directeur, un Instructeur et un jeune en formation dans un Centre.

1. Directeur

1.1. Discipline

- Le Directeur doit respecter et faire respecter les lois et règlements existants
- Il doit être exemplaire vis-à-vis de ses subalternes et des jeunes
- Il doit une certaine considération au personnel placé sous ses ordres.

2. L'Encadrement au sein des groupements socio-économiques

Nous savons tous que la Jeunesse est une force vive au sein de notre Nation et que sa contribution au développement est un devoir patriotique.

C'est pourquoi il a été demandé au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif de dispenser aux jeunes une formation civique pour que ceux-ci se sentent sensibilisés dès leur jeune âge aux problèmes de développement de leur pays.

Le Ministère a donc la responsabilité de maîtriser l'un des problèmes les plus cruciaux pour notre avenir, à savoir, la vocation nationale de nos jeunes gens, filles et garçons. C'est certainement à travers le mouvement des coopératives et des associations privées qu'il sera possible de trouver les premières solutions adéquates et rapides aux problèmes de conférer à nos jeunes une occupation utile, productrice, et, pour eux, gratifiante pour qu'ils puissent contribuer, à la mesure de leur enthousiasme et de leur générosité, au progrès de notre pays, tout en y trouvant leur compte et l'assurance d'une qualité de vie toujours meilleure (Discours-Programme du Chef de l'Etat du 8/1/1984).

Le nombre des jeunes sortants de nos CERAI (Centres d'Enseignement Rural et Artisanal Intégré) et C.F.J. (Centres de Formation des Jeunes) s'ajoutant à celui des jeunes non scolarisés et descolarisés va toujours croissant; nous devons penser déjà à la programmation et à la réalisation de leur reclassement ou en d'autres termes à leur intégration dans le circuit de production. Les jeunes sont encadrés au sein des organisations de production appelées groupements socio-économiques ou pré-coopératives.

Ces groupements sont de petites unités où les jeunes, travaillant ensemble aboutissent à un certain niveau de productivité. Ils perçoivent des revenus de leur travail. L'action du Ministère consiste à épauler les groupements déjà existants et à contribuer à la création de nouveaux. Sa participation consiste en l'octroi d'aide en matériel de production et en formation des membres des groupements et surtout dans la commercialisation des produits des jeunes.

La promotion de l'action des groupements socio-économiques vient alors comme complément à l'encadrement traditionnel. Les jeunes pourront avoir, en plus de la part familiale, des concessions où ils pourront oeuvrer en commun pour augmenter la production.

3. L'Encadrement par le biais des Chantiers des Jeunes

Les Chantiers des Jeunes constituent une politique d'encadrement nouvellement adoptée par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Elle consiste à promouvoir l'action des groupements socio-économiques. Un Chantier des Jeunes est constitué par une cellule-mère où les membres des groupements viennent régulièrement se recycler. Ils retournent dans leurs groupements pour apprendre à leurs confrères les connaissances acquises et les vulgariser autour de cette cellule-mère appelée aussi Centre de Formation. De cette façon le Chantier des Jeunes constitue un système d'encadrement qui associe la FORMATION à l'ENCADREMENT proprement dit.